

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 18 janvier 2007

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard - excusée

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
Mme Danielle Chaperon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Excusé : M. Jacques Lanares, vice-recteur

Doyens : M. Bernard Voutat, SSP

Excusés : Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres
Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
M. Laurent Moreillon, Droit
M. Patrick Francioli, FBM
M. Lukas Baumgartner, FGSE

Présents :

Benaïm Benjamin, Bendahan Samuel, Bonetti Josiane, Bouvier David, Cullati Stéphane, Dalla Piazza Pascale, Dauwalder Jean-Pierre, Genton Isabelle, German Rebecca, Guinard Marie-Thérèse, Haenni Marisa, Hottelier Damien, Leresche Jean-Philippe, Marillier François, Meyer Yannick, Morard Alain, Pache Stéphanie, Panese Francesco, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Reynard Emmanuel, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude van Ackere Ann, Zigliani Julien (23)

Excusés :

Fasel Nicolas, Favre Anne-Christine, Hainard Sophie, Petrovay Sylvie, Römer Thomas (5)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2006
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - de la Direction
 - du Bureau
 - des Commissions
3. Elections au Conseil de l'unil
 - président
 - vice-président/e
 - secrétaire
 - autres membres du Bureau
- 3.1 Elections aux Commissions
4. Plan stratégique de l'UNIL
5. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16 h.20.

Le Président souhaite la Bonne Année aux Membres du Conseil.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

L'élection est reportée ultérieurement en cas de besoin.

Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2006

Le Président demande de l'excuser sur l'arrivée tardive du procès-verbal. En effet, Mme M. Rey est actuellement accidentée.

Vote : à une majorité évidente des membres présents, le vote va se faire sur le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2006.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est donc adopté avec remerciements à son auteure et remerciements à Mme Rey qui, malgré son accident, a tenu à en faire la mise en page.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Communications

- de la Direction

M. le Recteur Dominique Arlettaz demande d'excuser le Vice-recteur, M. Jacques Lanares. Il est, en effet, en ce moment-même à une séance de l'OAQ.

M. le Recteur Dominique Arlettaz présente de la part de la Direction ses meilleurs vœux pour la nouvelle année aux Membres du Conseil.

Au sujet de l'Ecole de Médecine, le groupe de travail a rendu rapport en octobre. Ce groupe de travail a reçu du Grand Conseil le mandat de continuer son mandat avec des consultations supplémentaires, dont celle du Conseil de l'Université. Il va donc falloir fixer une séance extraordinaire du Conseil à ce sujet. Un document d'une vingtaine de pages qui donne les principales structures et fonctionnements de cette future Ecole de Médecine sera transmis aux Membres du Conseil.

M. le recteur Dominique Arlettaz rappelle que l'OAQ a pour mission de vérifier que les Universités suisses aient un système de contrôle de qualité qui satisfasse plusieurs critères. Cette démarche est importante car dès 2007 elle déterminera le droit à des subventions pour les Universités. Il y a quatre ans, un premier audit a été effectué. Le suivant se fera en 2007-2008. Une expertise intermédiaire, faite selon la procédure par un groupe d'experts externes, a été demandée par l'Unil. Les résultats ont été reçus avant Noël. Ce rapport est positif quant à l'évolution de la situation au sein de l'Unil. La Direction va transmettre ce rapport de l'OAQ aux membres du Conseil.

- du Président

La séance extraordinaire autour de la question de l'Ecole de Médecine a été agendée au 15 février, en fonction des disponibilités des membres de la Direction ainsi que de celles du Président. Malheureusement, cette date semble poser problème à plusieurs membres du Conseil. Une consultation va donc être faite par mail pour proposer une autre date. Si aucune autre date ne convient, la date du 15 février sera maintenue.

- des Commissions

Pas de communication des Commissions.

3. Elections au Conseil de l'Université

Bureau

L'élection au Bureau du Conseil va se faire pour un mandat écourté jusqu'en septembre 2007. En effet, à partir de septembre, la totalité des élections au sein de Conseil se fera en accord avec l'année académique plutôt qu'avec l'année civile. Le Président profite de rappeler que l'ensemble du Conseil sera réélu lors de cette rentrée de septembre 2007-08 et que le processus d'élection du prochain Bureau sera donc bientôt lancé.

Le Bureau actuel se représente dans son intégralité. Le Président n'a pas reçu d'autres candidatures avant cette séance. Il demande néanmoins si d'autres personnes souhaitent se présenter pour le Bureau du Conseil. Aucune candidature supplémentaire n'est proposée.

Vote : Sans opposition, le Bureau est reconduit dans son intégralité.

aux Commissions

Là aussi, le Président n'a pas reçu de nouvelles candidatures. Les membres actuels de ces Commissions sont donc tous réélus. Le Président leur adresse ses remerciements.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder annonce qu'il ne sera plus Président de la Commission des Finances et de Gestion. Ce passage de pouvoir se fera à l'interne de la Commission selon la procédure.

4. Plan stratégique de l'Université

Le Président rappelle que la dernière séance du Conseil portant sur ce sujet n'avait pas pu se tenir faute de quorum. Malgré cela, une discussion non-officielle s'était engagée autour du plan stratégique. La Direction a ainsi pu entendre les membres présent-e-s. Le Président a vérifié que les remarques formulées lors des séances consacrées au plan stratégique aient bien été intégrées par la Direction dans la version définitive qui est proposée aujourd'hui.

Le Président propose donc que le Conseil formule des remarques sur ce plan stratégique à l'égard du Grand Conseil, ceci en accompagnement d'un soutien ou non par le Conseil de ce document. Le Président a formulé selon les remarques et points soulevés lors des séances précédentes un préavis sur la base duquel nous allons discuter.

M. le Recteur Dominique Arlettaz remercie le Conseil pour les discussions menées avec ses membres lors de cette consultation. Les remarques formulées et les questions posées ont beaucoup aidé la Direction. Suite à ces consultations, la Direction a consacré toute la journée du 20 décembre pour revoir et reformuler tout le document. Une introduction et une conclusion ont été ajoutées en annexe. Le document soumis aujourd'hui est donc définitif, mis à part d'éventuelles fautes d'orthographe ou de syntaxe. Le document sera transmis au Conseil d'Etat fin janvier 2007. La direction ne sait, par contre, pas encore quand le document sera vu par le Grand Conseil, et si ce sera avant ou après les élections de juillet 2007.

M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que ce plan prend des décisions et des directions et que la plupart des remarques formulées par le Conseil ont été prises en compte dans cette version définitive présentée. Il informe que dès demain, vendredi 19 janvier 2007, la Direction agira en fonction de ce plan stratégique. La Direction transmettra aux membres du Conseil le calendrier suivant ce plan dès que la décision du Grand Conseil sera connue.

Il est demandé dans quelle mesure ce document peut intégrer des notions fédérales et non pas uniquement cantonales en ce qui concerne les sources de financement par exemple.

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond que la décision sur la question financière au niveau fédéral n'est pas encore prise. Les nouvelles règles qui seront mises en place seront intégrées dans la loi, votée par le peuple en 2006, qui est en cours de rédaction. Elle devrait entrer en vigueur en 2010-11. La gouvernance sera partagée entre les Cantons et la Confédération en quatre parties, dont l'organisation générale des études et la qualité.

Plusieurs remarques sont faites sur le projet de préavis. Premièrement qu'il doit être le plus concis possible afin de rester efficace, ce qui est déjà le cas dans le projet proposé. Il ne doit pas faire plus d'une page. Ensuite, qu'il serait bien de soulever dans le préavis quelques points précis du plan stratégique pour faire appui sur ces points. Cela permettra aussi de montrer que le Conseil a débattu sur le plan stratégique. Le choix des éléments à mettre en avant est fait selon les points qui ont été le plus discutés. M. le Professeur Francesco Panese les rappelle :

- Le plan stratégique tel que proposé par la Direction est un excellent outil de gouvernance.
- L'ouverture vers la Cité, vers les partenaires qui est proposée.
- La volonté exprimée par la Direction de soutenir les jeunes chercheurs.
- Le fait que Le plan stratégique a le soutien du Conseil et par là même de l'ensemble de la communauté universitaire.

Un consensus se dégage donc sur les changements à apporter au projet de préavis : reprendre dans le préavis la structure du plan stratégique afin d'éviter une hiérarchisation des éléments, mettre en avant les thèmes soulevés précédemment et insister sur le soutien de la communauté universitaire sur le fond du plan stratégique.

Le Président va prendre ces éléments en compte pour rédiger le préavis du Conseil. Cette réponse sera mise en consultation par mail puis sera envoyée d'ici une semaine.

Vote :

Les amendements discutés sur le préavis sont acceptés à une majorité évidente.

Le préavis tel qu'amendé est accepté à une majorité évidente moins une abstention.

Le Président remercie les membres du Conseil et la Direction pour le bon déroulement de cette procédure.

5. Divers et interpellations

- M. Antoine Péclard demande s'il est possible d'obtenir la pose d'un nouveau bancomat au sein du nouveau pôle de l'Université, c'est-à-dire le bloc Amphipôle – Amphimax.

M. le Vice-recteur Jean-Paul Dépraz rappelle, qu'avant, il y avait un deuxième bancomat, mais il a été enlevé car il était difficile pour la BCV de gérer un bancomat à l'extérieur d'une succursale. Il y a encore eu dernièrement des discussions avec la BCV qui a de grands partenariats avec la Faculté HEC entre autres et qui a récemment modernisé sa succursale au sein de l'Internef. M. le Vice-recteur Jean-Paul Dépraz a, à l'agenda, de reprendre cette discussion car non seulement la BCV semble moins réticente que par le passé, mais, en plus, les commerçants ont accusé une baisse de 30% de leur revenu depuis la fermeture de ce bancomat.

- M. Stéphane Cullati demande où en est le site web du Conseil de l'Unil ?

M. le Président répond que le problème est la mise à jour régulière du site ainsi que son contenu de base. Il existe par contre déjà une assistance technique pour ce site et le Président a été formé pour le gérer.

- M. Stéphane Cullati demande s'il serait possible de bénéficier de programmes permettant de faire passer des sondages au sein des Facultés afin de consulter plus largement si besoin est.

Le Président attire l'attention sur les risques de ce genre de procédure. En effet, toutes les personnes qui pourraient répondre au sondage ne possèdent pas forcément toutes les informations y relatives. De même, il faut éviter que la ou le représentant-e se retrouve lié-e par les résultats du sondage. Finalement, il faut faire attention à la question du taux de participation.

M. le Vice-recteur Jean-Paul Dépraz répond qu'il ne connaît pas les possibilités techniques qu'il y a pour gérer ce genre de choses.

- M. le Professeur Francesco Panese demande quels seront les prochains dossiers que le Conseil aura à traiter.

Le Président répond qu'il va d'ores et déjà y avoir moins de tâches administratives à faire, en dehors des points formels habituels de type adoption du budget. Il rappelle qu'il va y avoir tout prochainement la question de l'Ecole de Médecine. A part cela, « maintenant qu'on a fini de commencer », il serait intéressant de profiter de la représentativité du Conseil pour poser des questions plus larges sur divers sujets. Dans ce sens, le Président demande aux membres du Conseil de proposer des débats.

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit que la Direction serait heureuse de pouvoir organiser dans le cadre du Conseil un certain nombre de débats sur des questions de fond importantes. En effet, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la Direction, cette dernière souhaitera obtenir l'avis de la communauté universitaire par la voix du Conseil sur divers points.

Le Président rappelle aussi que le nombre de consultations du Conseil risque d'augmenter et que c'est une excellente chose. On le voit déjà avec la consultation sur l'Ecole de Médecine.

- M. le Professeur Jean-Philippe Leresche rappelle que la participation est devenue un point important dans le fonctionnement de l'Unil et que ceci est envié par beaucoup d'institutions. C'est un point précieux à conserver. Il rappelle ainsi que le Conseil peut se saisir de tout objet dans le cadre de la communauté universitaire.
- Le Président attire l'attention des Membres du Conseil sur l'arrivée prochaine de la réélection totale du Conseil. Il demande que les membres du Conseil s'y préparent.

La séance est levée à 17 h.38.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 10 avril 2007.